

Montréal Système de gestion des décisions des instances

Intervention – Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Numéro de dossier : 1207303007

Unité administrative responsable

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité ,
Division d'urbanisme

Objet

Adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire

Sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s)

♦Commentaires (maximum 1 500 caractères, environ 10 lignes)

Voir documents ci-joints

♦Fichiers joints



Règlement_article89_La Baie_vf.doc



Annexe A_règl_article89.pdf



Annexe B_règl_article 89.pdf



Annexe C_règl_article89.pdf



Règlement modification PU_vf.doc



Annexe A_modifPU_densité de construction.pdf



Annexe B_modifPU_hauteur.pdf

Responsable de l'intervention

Endossé par:

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate
Tél. : 514-868-4132

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Droit public et législation
Tél. :514-872-6887
Date d'endossement: 2021-02-10

Numéro de dossier :1207303007